



Reglementation des visites

Par **DEMIPOULET**, le **02/11/2009** à **21:40**

Bonjour,
Je vis actuellement en collocation à 5. Nous louons chacun une chambre à 500€ par mois. La propriétaire est notre voisine. Elle a dit avoir vu très souvent un véhicule n'appartenant à aucun de nous sur notre terrain. En effet c'est celui de mon petit ami qui viens régulièrement dormir chez moi. Peut elle interdire à mon petit ami de vivre ici, dans la mesure ou je paye mon loyer [b]comme il se doit et qu'aucun des colocataires ne s'y oppose, bien au contraire, puisque tout le monde ici l'apprécie ??

Par **jeetendra**, le **03/11/2009** à **09:40**

bonjour, que dit le contrat de location, le bail au sujet de l'hébergement de votre petit ami ? de tiers ?
- Sur le principe si le contrat n'interdit pas l'hébergement d'un tiers, le locataire, co-locataire est libre de recevoir qui il veut et aussi longtemps qu'il le souhaite, même si la sous-location lui est strictement interdite.
- Mais certaines clauses du contrat de location viennent parfois limiter, voir interdire purement et simplement l'hébergement d'un tiers proche, surtout si ce n'est plus du provisoire, de l'occasionnel.
Cordialement.